

# Outils de gestion des risques en agriculture dans l'Union européenne

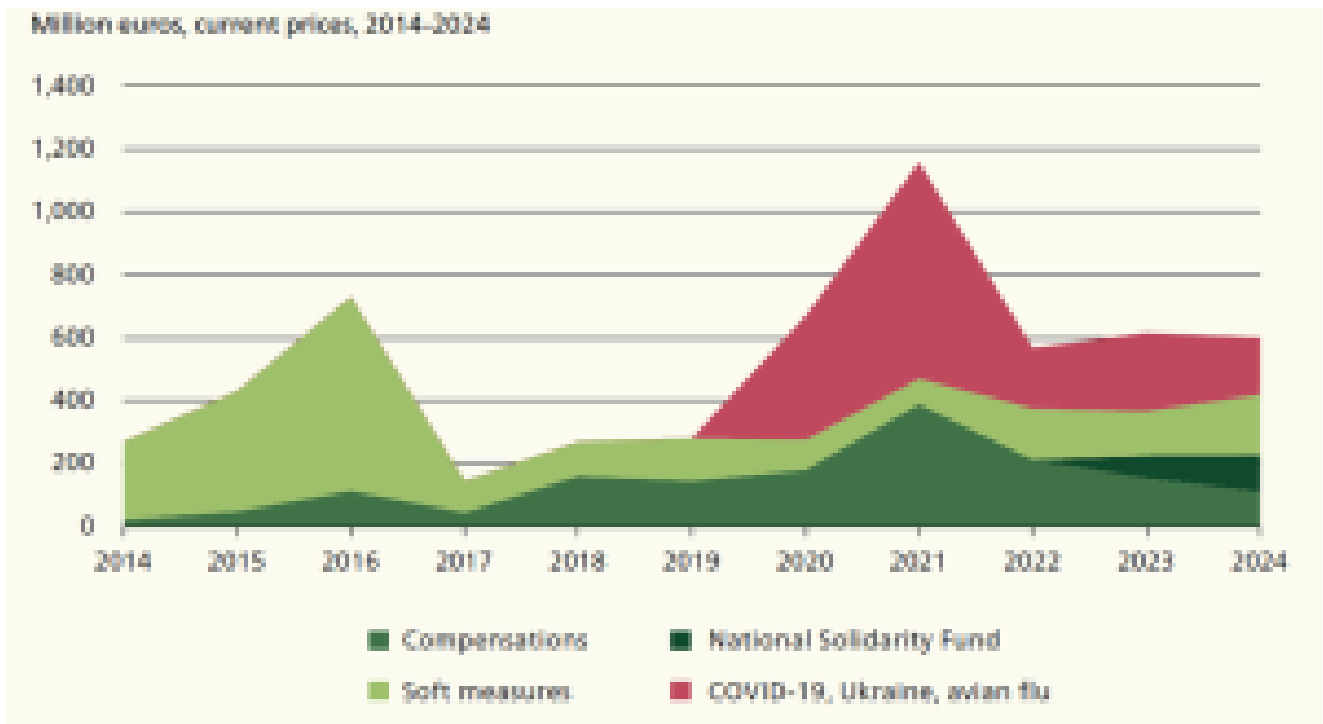
29 mai 2026

La Banque mondiale et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont publié, en mars 2026, un rapport assorti de recommandations sur la gestion des risques en agriculture dans l'Union européenne (UE). 5 pays sont considérés : France, Italie, Bulgarie, Slovaquie et Lettonie. Il est d'abord rappelé que parmi les nouveaux risques (géopolitiques, pandémiques, liés à la biosécurité, etc.) qui affectent la production agricole, les aléas climatiques extrêmes, et en premier lieu les sécheresses, sont les principaux facteurs de pertes de production (voir [un précédent billet](#)). Si la diversité agro-climatique et le marché commun sont des atouts au niveau européen, l'hétérogénéité des politiques nationales et des soutiens compromet, d'après les auteurs, la capacité collective de l'UE à faire face aux chocs climatiques et aux perturbations du marché.

Le rapport décrit les renforcements progressifs du cadre européen depuis 2008. Dans la PAC 2014-2020, une boîte à outils dédiée du second pilier permettait de subventionner des primes d'assurance, de co-financer des fonds de mutualisation pour risques sanitaires et incidents environnementaux, et des instruments de stabilisation des revenus (voir [un précédent billet](#)). La PAC suivante a ouvert la possibilité de transférer jusqu'à 3 % du premier pilier vers ces outils et a créé une réserve agricole européenne. Pourtant, seuls deux tiers des pays mobilisent le FEADER et seulement trois (Bulgarie, Italie, et Roumanie) ont fait des transferts depuis le premier pilier.

Pour la France (figure), le rapport mentionne en particulier les mesures d'accompagnement *ex post* (allègements de cotisations sociales, déductions pour épargne de précaution, etc.) et il présente [la réforme](#) de 2022 qui visait à mieux couvrir le risque climatique. Dans ce cadre, la prise en charge a été redéfinie entre agriculteurs, assureurs privés et État, et le montant des indemnisations revu selon l'ampleur des pertes et le fait que l'agriculteur soit ou non assuré. Un groupement de co-réassurance (GIE [France Agriculmat](#)) a aussi été créé.

Évolution des financements selon les principaux types d'instruments de gestion des risques en France

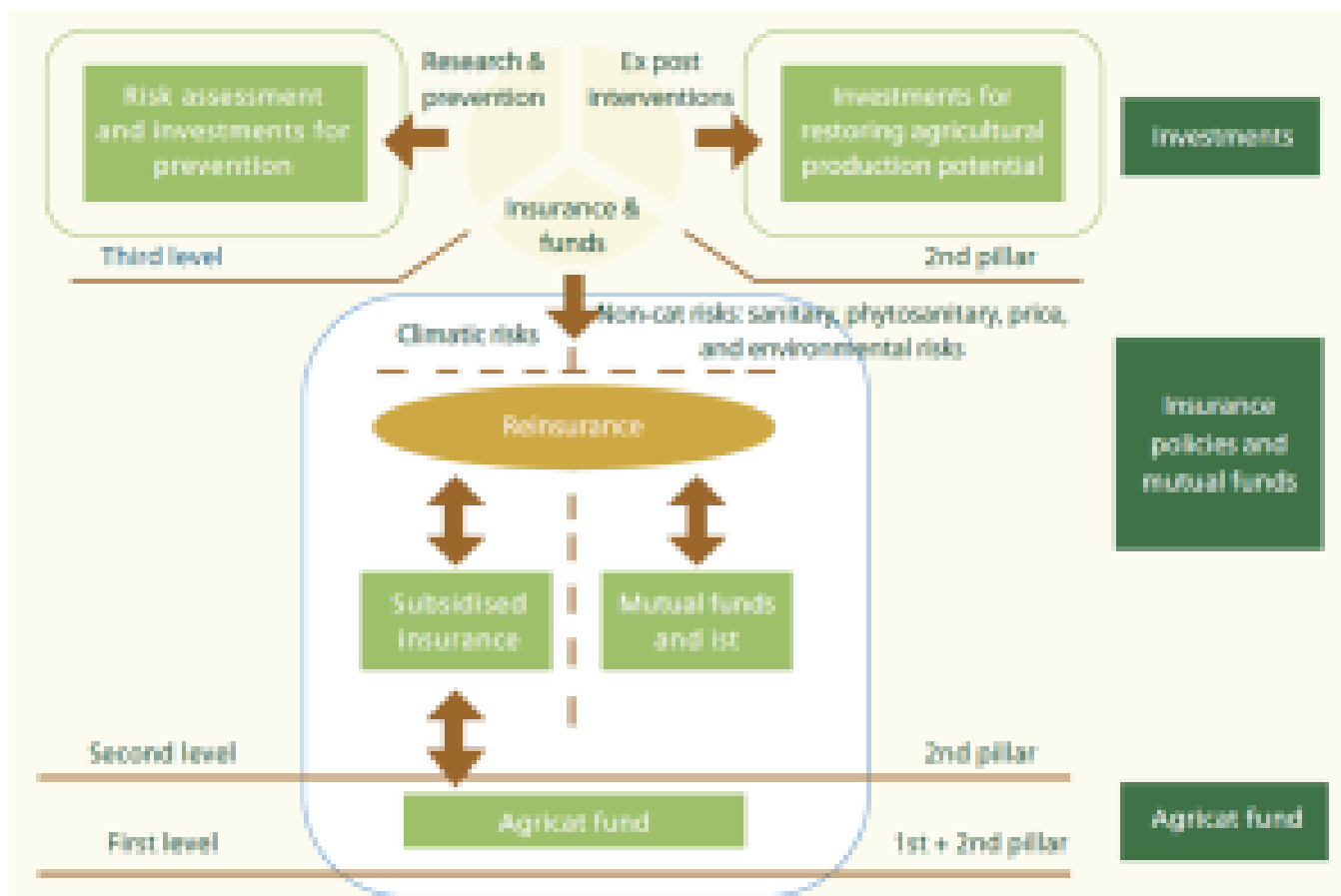


Source : Banque mondiale, à partir des rapports de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

L'analyse actuarielle menée sur 90 % de la production estime à 2,2 Mds € les pertes attendues en moyenne annuellement (3,2 %). Une année donnée, il existerait en outre 1 % de risque que les pertes dépassent 7,3 Mds €, un montant qui doublerait (15,6 Mds €) si l'assolement français était moins diversifié. En réponse, les auteurs proposent une stratégie financière à deux niveaux : « rétention du risque » où l'État finance les événements fréquents et peu intenses ; « transfert du risque » pour les événements extrêmes avec ré-assurance auprès d'acteurs privés.

L'exemple de l'Italie est également largement développé (figure), à travers ses instruments de stabilisation des revenus, son fonds national pour les risques catastrophiques récemment créé, etc. Malgré de nombreux outils, seulement 19 % de la production en valeur étaient assurés en 2023, et 10 % en surface.

**Différents niveaux d'intervention dans le cadre de gestion des risques en Italie**



Source : Banque mondiale, à partir de C. Zaccarini Bonelli, 2025

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : [Banque mondiale et Banque internationale pour la reconstruction et le développement](#)